

# **Synthèse régionale des diagnostics territoriaux**

## ***Région Poitou-Charentes***

### **Plan de la synthèse :**

1. Introduction
2. Grands enjeux de la région sur les politiques publiques d'hébergement, logement et accompagnement
3. Analyse des problématiques inter-départementales / régionales
4. Synthèse et hiérarchisation des besoins prioritaires et des pistes de progrès

## 1 Introduction

La démarche d'élaboration des diagnostics à 360° a été lancée par le niveau régional en janvier 2015 dans le cadre du réseau habitat co piloté par la DRJSCS et la DREAL Poitou-Charentes.

Lors de la réunion de lancement où étaient conviés les DDT et les DDCS(PP), outre l'intérêt que tous ont porté à la démarche, le travail demandé a été identifié comme considérable et compte tenu de la démarche concomitante de révision du PDALPD des Deux-Sèvres, ce département a émis quelques réticences dans l'élaboration du diagnostic.

La DREAL et DRJSCS ont participé à des réunions partenariales au démarrage des diagnostics et ont permis de lancer tous les diagnostics dans le courant de l'année 2015. Les départements de Charente-Maritime et des Deux-Sèvres ont démarré au 2ème semestre 2015.

Au final :

16 : Seul le département de la Charente a déposé son diagnostic sur le share point dès septembre 2015 et a pu être intégré dans la synthèse régionale par Kurt Salmon. Ce département se caractérise par un GIP et une politique dynamique menée en matière de logement et hébergement. La démarche a été bien prise en charge par la DDCS qui a saisi cette occasion pour pointer notamment la nécessité d'une meilleure coordination entre acteurs et passerelles à développer.

17 : Le département de Charente-Maritime a tardé dans le démarrage du diagnostic avec un contexte différent des 3 autres départements puisque la tension sur le logement est plus forte. On arrive également dans un contexte où d'une part le financement de l'animation du PDALPD par l'État est remise en cause et d'autre part, le déploiement de SYPLO est en cours de finalisation (démarche pilote 2014) avec une forte mobilisation sur le sujet. C'est en avril 2016 que le diagnostic sera présenté aux partenaires.

79 : Le département des Deux-Sèvres s'est nourri majoritairement du diagnostic élaboré dans le cadre de la révision du PDALHPD.

86 : Le département de la Vienne a déposé son diagnostic en fin d'année sur le share point mais n'a pas pu être intégré à la synthèse. La démarche a été très bien pilotée par la DDCS en étroite collaboration avec la DDT et le conseil départemental. Cette démarche a permis un rapprochement plus étroit entre partenaires et de valoriser les politiques menées en la matière.

L'élaboration de ces diagnostics a permis globalement de consolider le partenariat entre acteurs de l'état mais aussi des collectivités concernées ainsi que des associations, et de redynamiser les politiques mises en œuvre.

Concernant le recueil des données, les services ont été solidaires. Toutefois, même si une grande majorité des données a pu être recueillie au niveau départemental, certains indicateurs à observer et commenter dans le cadre de l'élaboration de la synthèse régionale sont très partiels et parfois difficiles à commenter. Les DREAL et DRJSCS ont du compléter et consolider certains indicateurs pour permettre une analyse harmonisée.

Il semble que l'année de référence pourrait être 2014, d'où l'intérêt de consolider et partager les indicateurs à suivre entre partenaires, et de programmer leur actualisation chaque année. On peut considérer en Poitou-Charentes que la démarche a conforté le partenariat et que l'actualisation en 2016 pourrait représenter un 1er niveau de maturité des diagnostics.

# Grands enjeux de la région sur les politiques publiques d'hébergement, logement et accompagnement

## 1.1 Dynamiques territoriales

### 1.1.1 Évolutions démographiques

#### **a) Au niveau régional : un territoire rural et agricole marqué par la littoralisation et la périurbanisation.**

La région Poitou-Charentes, d'une superficie de 25 809 km<sup>2</sup>, compte 1 792 000 habitants en 2013. Elle est la 11e région métropolitaine en superficie, et la 15e en population. Sa densité de 69 hab/km<sup>2</sup> la situe en dessous de la moyenne nationale (116 hab/km<sup>2</sup>), au 15e rang.

Elle est composée de quatre départements (Charente, Charente-Maritime, Deux-Sèvres et Vienne).

#### **b) Disparités et hétérogénéité des territoires départementaux et infra départementaux : Un territoire aux dynamiques démographiques contrastées.**

Si la région connaît une croissance démographique depuis plusieurs années (en moyenne +0,43 % par an entre 1982 et 2011), ce rythme est légèrement inférieur au rythme national ainsi qu'à celui des régions littorales voisines. Cette croissance s'explique majoritairement par le solde migratoire, et par l'attractivité de la Charente-Maritime, qui est le département le plus peuplé de la région avec 35 % de la population régionale.

Cependant, depuis 2006, la croissance démographique régionale s'accélère, au point de devenir supérieure à celle de la France métropolitaine.

À l'horizon 2040, ce taux de croissance, qui devrait s'amenuiser au fil du temps, pourrait permettre à la région de franchir le seuil des deux millions d'habitants (2 062 000 pour une augmentation de 18,5 % par rapport à 2007).

L'évolution de la population des principales communes-centre de la région est disparate. Sur la période 1982-2011, si Niort, Angoulême et La Rochelle connaissent une relative stagnation démographique, Poitiers voit sa population croître sur la période.

La région se classe au quatrième rang des régions dont la moyenne d'âge de la population est la plus élevée en France métropolitaine, après le Limousin, la Corse et l'Auvergne. Cette tendance est accentuée sur le littoral, et fait de la Charente-Maritime le département le plus « âgé » de la région, avec un âge moyen de 44 ans en 2014 soit quatre ans de plus qu'au niveau national, et qui pourrait atteindre 49 ans en 2040.

À cette date, le département de la Charente-Maritime pourrait ainsi compter 752 000 habitants, dont 40 % serait âgés de 60 ans ou plus, et 20 % de 75 ans ou plus. Cette tendance pourrait **à terme provoquer une dégradation du solde naturel**, en raison de l'augmentation du nombre de décès. Le phénomène se trouvera plus marqué sur les Charentes que sur la Vienne ou les Deux-Sèvres.

### 1.1.2 Évolutions socio-économiques

#### Un territoire agricole riche d'un panel d'activités variées :

**L'agriculture** occupe une place plus importante que la moyenne nationale sur le territoire de la région Poitou-Charentes, et pèse d'un poids plus lourd dans son économie : la surface agricole utilisée (SAU) couvre 66 % du territoire (contre 54 % au niveau national), et, en 2011, l'agriculture représente 5 % de la valeur ajoutée dans la région (3 % au niveau national). Les principales productions sont la culture céréalière (43,5 % de la SAU régionale), l'élevage, notamment caprin en Deux-Sèvres, la viticulture et production de cognac, la conchyliculture sur le littoral et les îles. L'agriculture biologique représente 2,4 % de la SAU, ce qui la situe au 17e rang national.

**Les principales activités industrielles** se situent dans les secteurs de l'industrie agro-alimentaire, du bois-papier-imprimerie et du secteur matériel de transport (dont l'industrie automobile). On distingue deux territoires dans lesquelles la part de l'emploi industriel est supérieure à la moyenne régionale (plus de 25 % des emplois), au nord des Deux-Sèvres et de la Vienne, ainsi qu'entre Cognac et Angoulême.

**La production régionale d'énergie** est très majoritairement orientée vers l'électricité d'origine nucléaire (la centrale de Civaux produit 93 % de l'énergie produite dans la région. L'électricité éolienne se développe rapidement. La région est la 10e de France en puissance éolienne raccordée. Le bois reste la principale énergie renouvelable. La production énergétique d'origine renouvelable en région correspond à 13 % de la consommation d'énergie finale, ce qui est légèrement inférieur à la moyenne nationale (14,2 %).

**Le secteur des services (marchands et non marchands) et du commerce** représente 76 % des emplois salariés régionaux (63 % pour les services, 13 % pour le commerce). La spécificité du secteur des mutuelles à Niort confère à la ville un taux d'emplois dans les fonctions métropolitaines supérieur aux autres villes de la région. L'emploi public représente 22 % du total des emplois dans la région, qui se situe au 13e rang des régions françaises pour son taux d'administration (85 emplois dans la fonction publique pour 1000 habitants).

La région compte également **deux pôles universitaires** importants (La Rochelle et Poitiers), qui accueillent à eux deux plus de 30 000 étudiants (chiffres 2011-2012). La population picto-charentaise est cependant moins diplômée que la moyenne nationale : 25,6 % des actifs sont titulaires d'un diplôme équivalent ou supérieur à bac+2, contre 31,8 % au niveau national.

#### L'économie en Poitou-Charentes : PIB, emploi et taux de chômage :

De 1982 à 2011, **le nombre d'emplois dans la région a cru de 589 000 à 700 000**, soit une croissance de 18,8 % sur la période (ou un taux de croissance annuel moyen de 0,6 %, supérieur à la croissance de la population sur la même période).

Depuis trente ans, **l'évolution du taux de chômage** dans la région suit la tendance nationale. Depuis une vingtaine d'années, la Charente-Maritime et la Charente ont un taux de chômage plus élevé que la moyenne nationale (en moyenne entre 1 et 2 points d'écart), contrairement à la Vienne et aux Deux-Sèvres, qui affichent un taux inférieur à la moyenne nationale.

Si, entre 2008 et 2010, **les entreprises** sont plus nombreuses à innover qu'au niveau national, ce fort taux masque certaines faiblesses : faible dépenses en recherche et développement (0,9 % du PIB en 2009 contre 2,2 % au niveau national), position en bas de classement pour les dépôts de

brevet (18e rang des régions en 2008), faible part d'emplois de conception recherche (1,5 % de l'emploi total contre 2,2 % dans les autres régions hors Île-de-France)

La région Poitou-Charentes se situe au **16e rang des régions pour le PIB par habitant**. Ce positionnement moyen se retrouve également dans les indicateurs permettant de mesurer la qualité de vie, tels que l'IBER, indicateur développé à l'initiative d'un groupe de chercheurs de la faculté des Sciences économiques de Poitiers et prenant en compte quatre dimensions : l'économique, le social, l'environnement, la culture et la vie collective. En 2008, selon cet indicateur, la région se situe au 15e rang des régions.

#### Un territoire aux multiples atouts touristiques :

Plusieurs territoires de Poitou-Charentes sont caractérisés par une forte **attraction touristique**, bien que la région ne se situe qu'au 10e rang national pour le nombre de séjours. Cette fréquentation est le fait de résidents français à 85 % et les deux tiers des nuitées touristiques sont effectuées en hébergement non marchand (résidence secondaire ou hébergement chez des proches).

Le tourisme dans la région est principalement balnéaire, sur le littoral de Charente-Maritime et sur les îles. C'est dans ce département que sont effectuées 73 % des nuitées de la clientèle française de la région.

Le poids **des résidences secondaires** est important. Elles représentent 11 % des logements de la région, alors que ce taux n'est que de 8,9 % au niveau national, et sont surreprésentées en Charente-Maritime (73 % des résidences secondaires de la région), et leur part dans le nombre de logements augmente lorsque l'on s'approche du littoral (55 % des logements sur les îles, 43 % dans la Communauté d'agglomération de Royan Atlantique).

Hors littoral, le Futuroscope joue un rôle touristique majeur (premier site de la région pour la fréquentation). 62 % des nuitées touristiques de la Vienne sont effectuées dans la zone du parc. En outre, la proximité du parc se trouve le technopôle, générateur d'emplois.

Hormis ces deux figures de proue, la région jouit d'un patrimoine architectural, culturel et paysager riche, qui pourrait constituer, à l'avenir, une source supplémentaire d'attractivité touristique pour le territoire picto-charentais.

#### Des problématiques très contrastées en termes de logement :

Globalement, l'offre de logement locatif est assez faible à l'échelle régionale, ce qui est dû notamment à la **forte proportion de propriétaires occupants**, la région Poitou-Charentes étant la deuxième de France pour cet indicateur.

L'offre de logement social est insuffisante en Charente-Maritime (7,5 %), où ce nombre est le plus bas des quatre départements de la région alors qu'il concentre pourtant près de 50 % des besoins estimés. À titre de comparaison, **le taux de logement social de la région** (9,6 %, contre 10,1 % et 11,3 % pour l'Aquitaine et le Limousin) est **sensiblement inférieur au niveau national** (16,4 %).

L'attractivité du littoral n'est pas sans conséquences sur le logement. Cette zone concentre d'importantes tensions foncières. Le prix des terrains suit la même tendance, avec des prix élevés sur le littoral, alors que ce prix reste relativement peu élevé, en moyenne, à l'échelle de la région. Cette tension sur le marché du logement a tendance à provoquer la fuite du littoral de la population

locale, particulièrement les jeunes de 18 à 29 ans. **La Charente-Maritime regroupe en outre les 3/4 des résidences secondaires de la région.**

A contrario, la frange Centre-Est de la région, ainsi que l'extrémité sud des Charentes dans une moindre mesure, connaissent des problématiques bien différentes. Ces **territoires ruraux hébergent une population plus pauvre que la moyenne régionale et vieillissante. La vacance de logements y est importante**, le taux pouvant atteindre 13 % dans certains de ces secteurs. Le nombre de logements vacants a plus que doublé durant ces cinquante dernières années. La précarité énergétique y est également plus présente, avec des logements souvent trop grands, mal isolés, pour des personnes vivant souvent seules.

Du fait des projections démographiques à l'horizon 2040, qui estiment une augmentation de 207 000 ménages par rapport à 2010, la construction de 275 000 logements supplémentaires serait nécessaire à cet horizon, pour compenser l'arrivée des nouveaux habitants ainsi que la poursuite de la décohabitation. La remise sur le marché des logements vacants pourra aussi jouer un rôle important.

### 1.1.3 Vision comparée des départements au regard de leur situation de fragilité :

N°	Indicateur	Charente	Charente-Maritime	Deux-Sèvres	Vienne	Moyenne nationale
2.1	Taux de pauvreté en 2011	15.5%	14.3%	13.4%	14.2%	14.3%
		Q4	Q3	Q2	Q3	
3.1	Taux de chômeurs de longue durée au sein de la population âgée de 15 à 64 ans en 2013	6%	5.5%	4.6%	4.5%	5.3%
		Q5	Q4	Q2	Q2	
2.5	Taux d'allocataires aux minimas sociaux au sein de la population âgée de 15 à 64 ans en 2014	8.6%	7.7%	6.2%	6.9%	7.0%
		Q5	Q4	Q2	Q3	
3.6	Part des allocataires du minimum vieillesse (ASV ou ASPA) au 31/12/2013 au sein de la population de 61 ans et plus	3.3%	2.4%	2.7%	2.9%	3.7%
		Q4	Q1	Q3	Q3	

Taux de pauvreté :

Le taux de pauvreté moyen régional se situe au même niveau que la moyenne nationale, soit 14,3% (niveau des départements de Charente-Maritime et de la Vienne). C'est en Charente que le taux de pauvreté est le plus fort avec 15,5% et dans les Deux-Sèvres, qu'il se situe au niveau le plus faible soit 13,4%.

Taux de chômeurs :

Seul le département de la Charente présente un taux de chômage plus élevé que la moyenne nationale (6% contre 5,3%). Les départements des Deux-Sèvres et de la Vienne présentent un niveau inférieur à la moyenne nationale (4,5% pour 5,3%).

Taux d'allocataires aux minimas sociaux :

C'est en Charente que le taux d'allocataires dépasse le plus la moyenne nationale (8,6% contre 7% niveau national). Le département de Charente-Maritime dépasse également la moyenne de 0,7%. Le département des Deux-Sèvres se situe en deçà de la moyenne nationale : 6,2%.

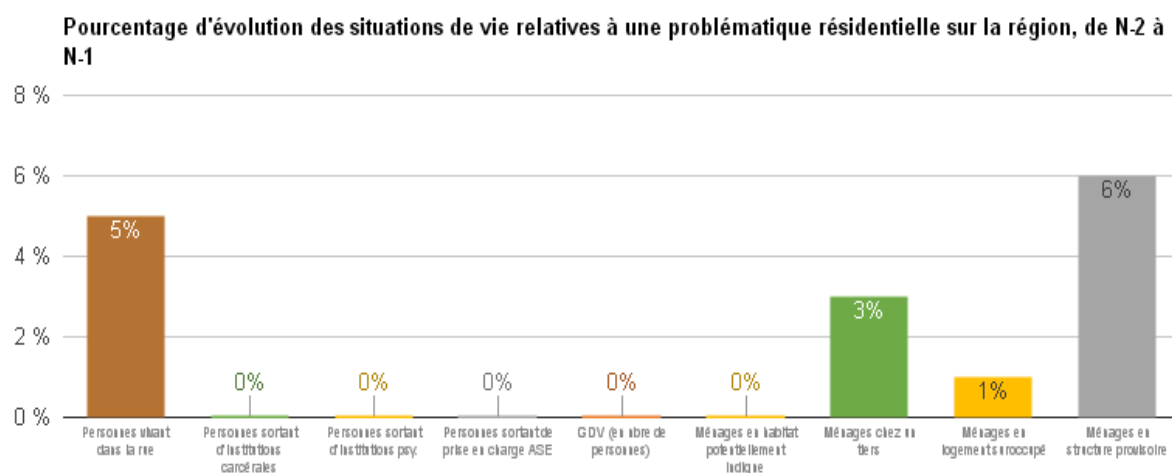
Part allocataires minimum vieillesse :

C'est en Charente (3,3%) que la part dépasse la moyenne régionale (2,7%) mais sans atteindre la moyenne nationale (3,7%).

Globalement, c'est le département de la Charente qui présente des indicateurs de pauvreté et de précarité les plus significatifs.

#### 1.1.4 Situations de vie relatives à une problématique résidentielle (mode de logement non satisfaisant)

Le graphique ci-dessous représente, pour chaque situation de vie, le taux d'évolution entre N-1 et N-2. Toutefois pour certaines d'entre elles les données 2013 étaient partielles. Il a donc été décidé de les exclure.



	Personnes vivant dans la rue	Personnes sortant d'institutions carcérales	Personnes sortant d'institutions psy.	Personnes sortant de prise en charge ASE	GDV (en nombre de pers)	Ménages en habitat potentiellement indigne	Ménages chez un tiers	Ménages en logement suroccupé	Ménages en structure provisoire
Nombre en N-1	4653	1689	124	255	1622	77519	7547	4281	1229

Nombre en N-2	4435						7340	4230	1164
---------------	------	--	--	--	--	--	------	------	------

La tension sur le logement est effective en Charente-Maritime et sur le littoral notamment. On constate malgré la faible tension dans les autres départements, que les personnes vivant à la rue sont présentes dans tous les départements (près de 5000 personnes à la rue). Cette donnée est sous estimée notamment en Charente-Maritime. Selon les ressources utilisées (115 ou maraudes...), les données sont plus ou moins partielles.

Pour les trois dernières catégories observées, les données ont été réajustées et harmonisées par la DREAL via le SNE.

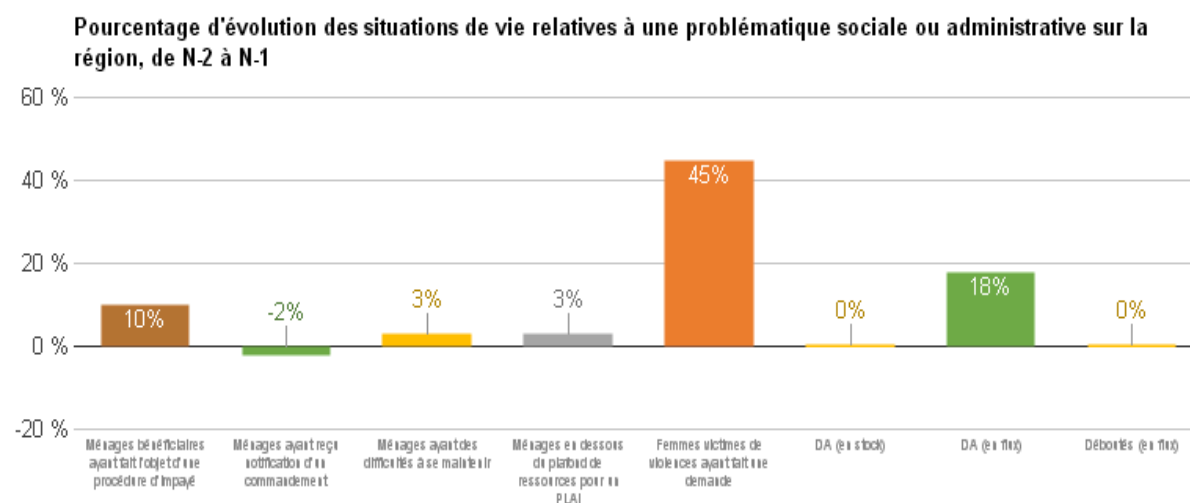
Environ 7500 ménages vivent chez un tiers avec une nette augmentation de 2013 à 2014. De même pour les ménages en structure provisoire (1200 personnes).

De plus, près de 4000 ménages sont en sur-occupation de leur logement ce qui laisse supposer un parc mal adapté.

Sous réserve de la fiabilité des données, on constate un nombre important de personnes sortant d'institutions carcérales.

#### 1.1.5 Situations de vie relatives à une problématique sociale ou administrative

Le graphique ci-dessous représente, pour chaque situation de vie, le taux d'évolution entre N-1 et N-2. Toutefois les données concernant le nombre de personnes déboutées n'est pas disponible.



	Ménages bénéficiaires ayant fait l'objet d'une procédure d'impayé	Ménages ayant reçu notification d'un commandement	Ménages ayant des difficultés à se maintenir	Ménages en dessous du plafond de ressources pour un PLAI	Femmes victimes de violences ayant fait une demande	DA (en flux)	Déboutés (en flux)
Nombre de	4833	1169	11796	21753	597	623	Non



en N-1							disponible
Nombre de en N-2	4387	1194	11408	21144	411	530	Non disponible

Outre l'augmentation de 10% des ménages en procédure d'impayés, les statistiques sont stables sur la suite de la procédure d'expulsion. On constate une forte augmentation pour les femmes victimes de violences et les demandeurs d'asile. Cette tendance est à suivre pour savoir s'il s'agit d'un phénomène structurel ou conjoncturel.

## 1.2 Analyse de la demande

N°	Indicateur	Charente	Charente-Maritime	Deux-Sèvres	Vienne	Total régional
10.1	Nombre de ménages demandeurs d'un logement social au 31/12/N-1 (en stock)	4188	13255	4534	6814	28791
11.1	Personnes différentes ayant sollicité le 115 pour un hébergement en N-1	1197	1787	1234	1483	5701
16.1	Taux de personnes n'ayant jamais été hébergées en hébergement d'urgence					0

Parmi les demandeurs de logement social près de 50% se situe en Charente Maritime. Cet indicateur confirme la tension sur le logement sur ce département.

Concernant la demande d'hébergement celle-ci est plus répartie sur les 4 départements et reflète le poids démographique de chaque département.

En complément des indicateurs identifiés dans le diagnostic à 360°, le tableau ci dessous illustre sur l'année 2015 le rapport entre demandes et attributions dans le logement social par département (source SNE données au 25/03/16),

	Demandes en cours au 1/1/2	Nouvelles demandes en 2015	Attribution en 2015	Demandes au 31/12/2015	Evolution en 2015	Ancienneté de la demande au 31/12/2015 (en mois)
--	----------------------------	----------------------------	---------------------	------------------------	-------------------	--

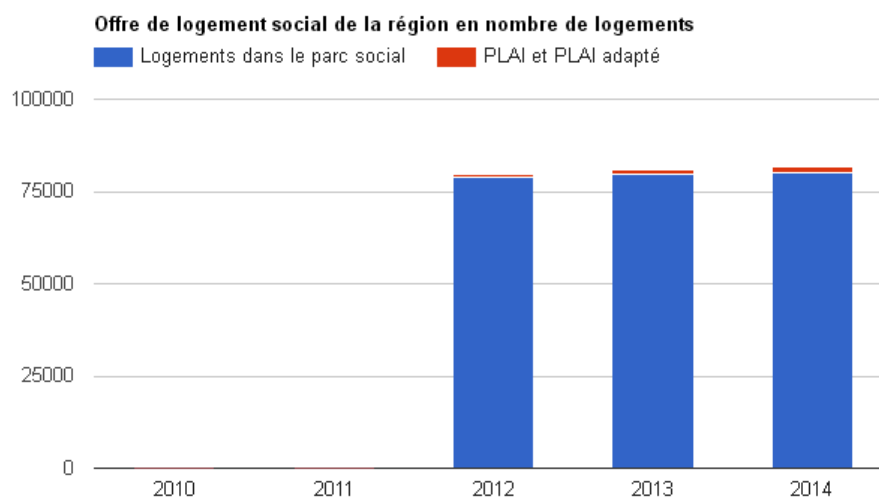
Charente	4623	4901	2142	4837	4,42%	12
Charente-Maritime	1361	9434	3338	14258	4,4%	20
Deux-Sèvres	4798	5147	2044	5245	8,52%	13
Vienne	7139	7953	3581	7424	3,84%	12
Poitou-Charentes	30191	27435	11105	31764	4,95%	16

### 1.3 Adéquation offres / demande et fluidité de l'offre

La tension sur le logement locatif social est sensible en Charente-Maritime où le délai moyen d'attente est évalué à 16 mois. Pour analyser le rapport entre offre et demande, il faudrait affiner le diagnostic par typologie de logement demandé et comparer le nombre de demandeurs par typologie de logement aux nombre de logements nouvellement remis sur le marché (mutation du parc)

#### 1.3.1 Evolution de l'offre de logement et d'hébergement

##### Evolution de l'offre de logement social



Le parc social évolue d'environ 1 % par an avec 80 165 logements en 2014 dont 1541 logements en

PLAI et PLAI adaptés. Bien que ce parc très social (PLAI et PLAI adaptés) augmente sensiblement de 843 logements en 2012 à 1541 en 2014, il ne représente que 2% du parc total et répond insuffisamment à la demande très sociale.

### **Evolution de l'offre d'hébergement**

Au total 2688 places sont recensées : hôtel = 115, HU (places ALT comprises) = 1118, HI et HS = 951 et CADA = 504. L'année 2014 doit servir d'année de référence.

Ces places sont toutes occupées et les différents diagnostics font part de la situation de saturation du parc.

Depuis 2013 le nombre de places HU et en CHRS est en augmentation. Il y avait en 2013, 1233 places d'hébergement (hors ALT). En 2015, il y en a 1295. Le taux d'équipement pour 10 000 habitants est pour la région de 6,89 places en 2013 contre 7,23 en 2015. L'augmentation du nombre de places a permis de rehausser les taux d'équipement des départements notamment celui de la Vienne et des Deux-Sèvres. Ce dernier particulièrement sous doté voit son taux d'équipement augmenter de 4,98 en 2013 à 5,75 en 2015.

Concernant les nuitées d'hôtel, elles ont augmenté de manière exponentielle ces dernières années. En 2012, le budget régional du bop 177 consacré à l'hôtel était de 164 000 € pour atteindre 767 000 € en 2014. L'année 2015 connaît une baisse de ce budget en raison de solutions alternatives trouvées pour pallier au recours aux nuitées hôtelières (notamment la création de places à bas coût).

Concernant les CADA, les capacités ont augmenté en 2015 et vont se poursuivre en 2016 avec le nouvel appel à projet, projetant la création de + de 600 places sur le Poitou-Charentes.

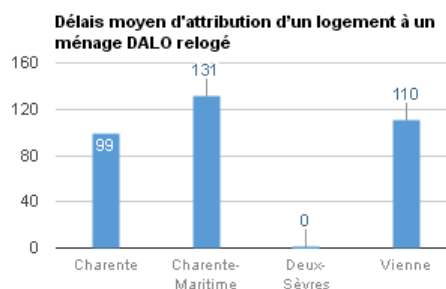
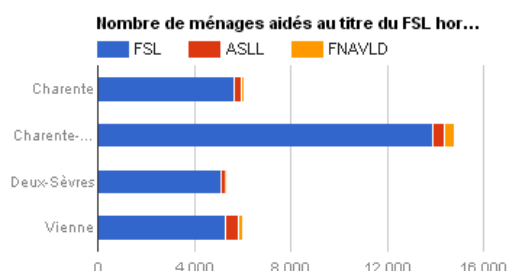
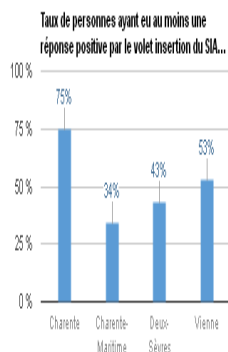
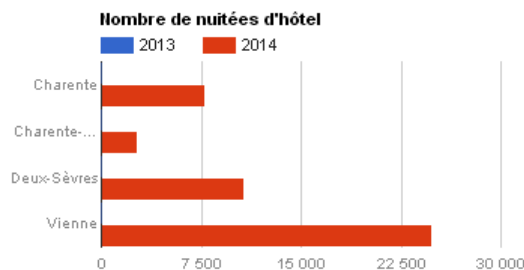
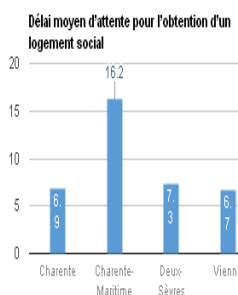
### **Evolution de l'offre de logements adaptés (en nombre de places)**

Les déclarations des DDI ne permettent pas une analyse de l'évolution de l'offre sur cet aspect. La vision sur l'intermédiation locative (environ 150 places) ainsi que sur les résidences sociales (environ 700 places) est partielle.

Concernant les maisons relais, l'objectif du nombre de places a été arrêté à 417 places en 2012 (arrêt de la programmation). La dernière maison relais de 15 places a ouvert cet hiver. On peut toutefois noter une sur représentation du département de ce dispositif de la Vienne (44% des places de la région).

Compte tenu de l'évolution sensible des données relatives aux situations de vie (sortie d'institution carcérale ou psy, ménage chez un tiers), on peut souhaiter un développement de l'intermédiation locative qui apporte des solutions adaptées.

#### 1.3.2 Vision comparée des départements au regard de l'adéquation offre / demande et de la fluidité de l'offre



**Ces différents indicateurs permettent de montrer que :**

- pour le département de la Charente l'offre est en relative adéquation avec la demande (75% de réponses positives à une demande en hébergement d'insertion, le nombre de nuitées d'hôtel reste limité),
- pour le département de la Charente-Maritime, la pression sur le logement est importante se répercutant en partie sur l'hébergement : 34% de réponse positive à un hébergement d'insertion par le SIAO (le délai d'attente dépasse 8 mois), et le délais d'attente pour accéder à un logement social est de 16,2 mois contre moins de 7 pour les autres départements.
- pour le département des Deux-Sèvres, la pression sur l'hébergement est importante. Seul 43% des demandes d'hébergement ont une réponse positive, s'expliquant par le faible taux d'équipement en hébergement de ce département.
- pour le département de la Vienne, le taux d'équipement est correct. Par contre, ce département connaît une très forte pression sur l'hébergement d'urgence. La moitié des nuitées d'hôtels sont en Vienne et 46% de la demande d'asile est située sur ce territoire.

L'indicateur des durées moyennes de présence en hébergement d'insertion a été supprimé car dans la région, il n'y a aucune place d'insertion hors CHRS.

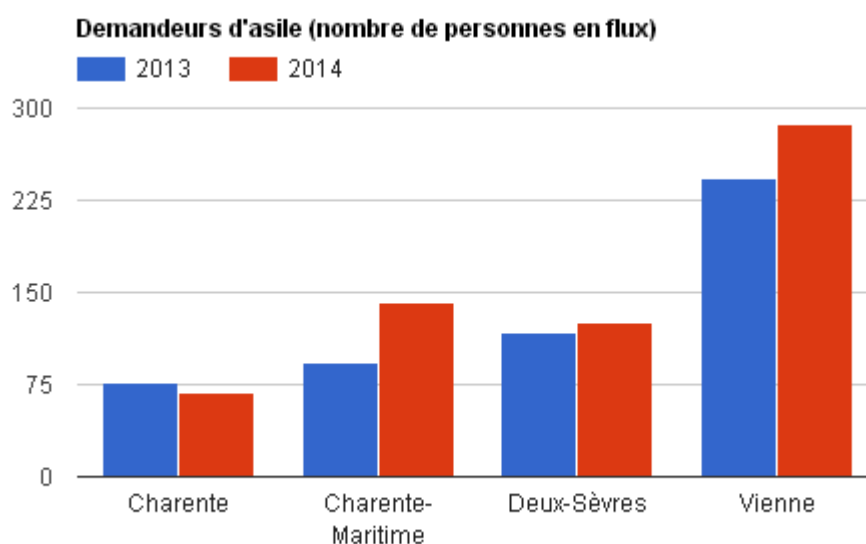
Enfin, au niveau régional on peut constater que les demandes de recours auprès du FSL sont également réparties sur les territoires (5 à 6000 ménages accompagnés) à l'exception de la Charente-Maritime où le FSL est tout particulièrement mobilisé (14 000 ménages accompagnés).

Les relogements des ménages reconnus prioritaires sont réalisés dans les 3 mois à l'exception de la Charente-Maritime (4 mois), montrant une fois de plus la tension sur le logement dans ce territoire.

## Analyse des problématiques inter-départementales / régionales

### 1.4 Identification des situations de vie communes aux départements et des solutions apportées

Les données ne nous permettent pas de mettre en avant l'une ou l'autre des situations de vie commune à l'ensemble des départements. Elles sont relativement réparties dans chaque segment. Par contre, il est important de les suivre pour les prioriser à l'avenir. 5700 personnes ont fait une demande auprès du 115 réparties dans les départements. Les dispositifs actuels permettent de répondre partiellement aux demandes. Ces dispositifs doivent se renforcer particulièrement en Charente-Maritime mais aussi en Vienne et en Deux-Sèvres.



Il est à noter toutefois que la régionalisation de la demande d'asile a un impact très fort sur le département de la Vienne qui accueille 46% des demandeurs. Les capacités en HUDA est insuffisante et les capacités du BOP 177 sont mobilisées pour prendre en charge les personnes en attente de leur premier rendez vous à la préfecture. La problématique des déboutés du droit d'asile ou des personnes en situation administrative précaire touchent tous les départements. Les solutions pour ces publics sont difficiles à mettre en œuvre en dehors de l'hébergement d'urgence ou de l'hôtel.

Les 4 diagnostics font tous ressortir en priorité des actions à mener en faveur des jeunes, des personnes âgées et des personnes cumulant des difficultés sociales et de santé.

### 1.5 Analyse des dynamiques « trans-départementales » et des conséquences sur la localisation de l'offre

Cette problématique n'a pas du tout été évoquée dans les diagnostics.

## **Synthèse et hiérarchisation des besoins prioritaires de la région et des pistes de progrès**

L'ensemble des besoins prioritaires et pistes de progrès des 4 diagnostics sont recensées ci-dessous :

- développer l'offre de logements sociaux y compris adaptés en Charente-Maritime,
- développer l'offre d'hébergement pour répondre aux demandes des publics diversifiés (sortant d'institutions notamment),
- rechercher une meilleure adéquation de la typologie des logements à la demande (jeunes, personnes âgées, personne seule, familles monoparentale) en lien avec leurs capacités financières. Travailler sur la typologie des besoins et de l'offre ainsi que sur la quittance de loyer (développer les logements à faible quittance),
- améliorer le repérage des personnes notamment celles cumulant les difficultés d'ordre médical et social,
- trouver des solutions adaptées au public cumulant les difficultés d'ordre santé et sociale passant notamment par la coordination des acteurs de ces deux secteurs ainsi que celui du médico-social,
- développer l'intermédiation locative en Charente Maritime,
- améliorer l'ensemble du dispositif relatif à l'offre et à l'accompagnement pour les jeunes (logement pérenne et temporaire),
- consolider et assurer une continuité dans l'accompagnement social,
- lutter contre le non recours aux droits,
- améliorer le repérage et le traitement de l'habitat indigne,
- répondre aux besoins de résidentialisation des gens du voyage,
- réduire le non recours aux droits,

En conclusion, pour la région, il peut être retenu :

- Améliorer la connaissance des publics en développant un observatoire du logement et de l'hébergement
- Quantifier, qualifier et territorialiser les besoins des logements sociaux et très sociaux et besoins d'hébergement et développer une offre de logements et d'hébergements adaptés aux besoins et aux capacités financières des ménages. Infléchir en ce sens la programmation des financements
- Développer une stratégie d'attribution des logements très sociaux et d'hébergement dans le parc public et privé / développer des complémentarités entre acteurs pour une meilleure lisibilité de l'offre existant sur le territoire
- Faciliter la coordination des acteurs notamment santé et social et développer des passerelles entre les différents plans locaux

- Renforcer la lutte contre l'habitat indigne
- Cibler des actions relatives aux publics fragiles : personnes âgées, jeunes, les personnes cumulant difficultés médico sociales, sorties d'asile avec notamment des accompagnements spécifiques
- Développer l'intermédiation locative
- Cibler des actions de prévention (niveaux de quittance, expulsions, accompagnement, recours aux droits, repérage...)

L'ensemble des problématiques précédemment citées doit nourrir les nouveaux PLAHPD. Au niveau régional, un observatoire du logement et de l'hébergement devrait permettre de mieux orienter la programmation des logements sociaux.

Ces diagnostics doivent être actualisés chaque année et présentés en CRHH.